

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 23 FEVRIER 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

*"En séance du 24 février 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 108 de MM. P.-A. Perritaz et F. Miche, ainsi que de 13 cosignataires, lui demandant une étude pour la création d'une place de jeux au chemin de l'Abbé-Freeley, au lieu-dit 'l'arbre de Torry'.*

Réponse du Conseil communal

*Les postulants soulignent dans leur prise de position que le site rassemble d'excellentes caractéristiques pour en faire un objectif de balade familiale, par l'absence de circulation rendant le cheminement sécurisé et la vue magnifique sur la ville. Ils constatent également que l'espace n'est actuellement équipé que d'un banc. De plus, ils évoquent l'importance que pourrait revêtir ce site entre le quartier de Torry-ouest et le futur Torry-est.*

*Le Conseil communal partage les objectifs exprimés dans le postulat et en particulier le rôle de ce site comme trait d'union entre les deux futurs quartiers. Offrir à ses habitants un cadre de vie de qualité dans une ville qui se densifie est une préoccupation constante de la Ville de Fribourg.*

*Le nouveau plan d'aménagement local (ci-après: PAL) désigne à ce titre les espaces ouverts en se basant sur une charpente paysagère. La colline glaciaire de Torry, actuellement cultivée, constitue un belvédère naturel et accessible depuis le chemin de l'Abbé-Freeley.*

*En cohérence avec la politique de densification, le nouveau PAL prévoit le développement d'une zone d'habitation sur le bas du site de la colline de Torry, zone idéalement placée à proximité de la halte Saint-Léonard et d'une potentielle halte sur la ligne Fribourg-Morat. Un plan d'aménagement de détail (ci-après: PAD), non encore approuvé à ce jour, avait préalablement été déposé en 2012.*

*Le projet prévoit d'accueillir un parc urbain pour le futur quartier d'habitation. Ce site englobe le fameux arbre de Torry, et s'étend sur les parcelles 6525 et 6527, soit la partie haute de la colline. Le cône de vision sur la ville de Fribourg est ainsi préservé depuis le lieu-dit.*

*Développer des espaces de détente familiaux est une autre préoccupation de la Ville. Dans sa réponse au postulat n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden, Andrea Burgener Woeffray et Marine Jordan, de M. Martin Kuhn et de Mmes Maria Helena Molliet et Elisabeth Reber Jung, ainsi que de 30 cosignataires, le Conseil communal a consenti, le 2 mai 2014, à maximiser la visibilité et la qualité des places de jeux de type espace famille. Le futur parc urbain de Torry, à l'instar du Guintzet, endossera un tel rôle. Au-delà de la simple halte de jeu proposant des équipements de type toboggans et balançoires, le belvédère de Torry intégrera le grand paysage dans ses aménagements à destination d'un public de tout âge.*

*L'installation d'équipements de place de jeux nécessite des interventions lourdes sur un site, compte-tenu des normes de sécurité du Bureau de prévention des accidents (BPA). Il semble incohérent aujourd'hui d'engager un tel investissement sur un site en devenir, dont le cahier des charges pour son aménagement sera établi en parallèle de celui du futur quartier d'habitation.*

*A titre d'information, le Service d'Architecture et d'Urbanisme a soumis la candidature du site du futur parc urbain de Torry en tant qu'élément d'une manifestation paysagère artistique et récréative dans le cadre du projet modèle 'Espaces Ouverts Fribourg' porté par l'Agglomération et*

*soutenu par l'Office fédéral du développement territorial ARE. Un tel projet permettrait de monter une démarche participative menant à la réalisation rapide d'aménagements temporaires qui auraient pour double effet de fédérer les riverains autour du futur quartier et de tester des usages du futur site. La réponse à cette candidature est attendue pour le premier semestre 2015."*